

## **Commune de Veyrier**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 7 mars 2023 à 19h30**

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Vice-président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, M. BESSAT, G. BISSON,  
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,  
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE,  
J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT,  
M. MÜLLER, F. SCHOCH, S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY,  
Conseillers municipaux

Est excusé : M. C. HUTZLI, Président

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président  
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente  
M. J.-M. MARTIN, Membre  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe  
Mme S. BETTI, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Désignations au sein du Fonds de décoration.
5. Remplacement de la balayeuse Ravo 540 STH Euro 5 (prop. n°22.27) – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 février 2023 – Délibération.
6. Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy – Pétition.
7. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Crédit budgétaire supplémentaire Vogue 2023 (prop. n°23.01)
  - b) Crédit complémentaire pour une déchetterie enterrée au parking de l'Uche (prop. n°23.02)
  - c) Création d'une nouvelle ligne de bus 49 (prop. n°23.03)
  - d) Surélévation de la caserne des pompiers – demande de crédit de construction (prop. n°23.04)
  - e) Création de 5 terrains de pétanque à Grand-Donzel (prop. n°23.05)

8. Propositions des Conseillers municipaux.
9. Questions et divers.

**Le vice-président** ouvre la séance et informe qu'une lettre du cartel concernant la Vogue a été ajoutée sur CMnet (point 7a).

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.**

*Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est approuvé par 21 oui et 2 abstentions.*

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le vice-président**, en lien avec les courriers de l'ACG, informe qu'une subvention complémentaire de CHF 5'360'000 a été octroyée à la Ville de Genève pour le dispositif d'hébergement d'urgence en 2022. Le délai d'opposition était au 22 janvier 2023 et cela a été validé le 3 février 2023. Concernant la subvention pour l'investissement de CHF 4'000'000 pour la rénovation de la machinerie du Grand Théâtre, il indique que le délai d'opposition est au 11 avril 2023.

En lien avec la lettre de M. DOGLIA concernant la résiliation de son bail, il indique que le dossier est de la compétence du Conseil administratif et qu'une procédure est en cours. Le sujet ne sera donc pas débattu ce soir.

Concernant la lettre de Mme VOLION relative à la suppression de la ligne 34, il informe qu'une réponse a été donnée avec les termes de la résolution déposée au Conseil municipal du 13 décembre 2022. Les deux réponses reçues à la suite de la résolution, soit celle des TPG du 17 janvier 2023 et celle de M. DAL BUSCO du 2 février 2023 sont disponibles sur CMnet.

### **3. Communications du Conseil administratif.**

**M. ROBERT** informe qu'une séance publique sur la mobilité en lien avec le développement urbain de la commune aura lieu le mercredi 26 avril prochain à 19h30 à l'espace Grand-Salève avec la participation de représentants de l'Office cantonal des transports (OCT) et de l'Office de l'urbanisme (OU).

**M. ROBERT**, en réponse à la question de M. KAPANCI lors du dernier Conseil municipal sur la dangerosité des rétrécissements au niveau des gendarmes couchés au chemin des Marais, informe que des bacs à fleurs munis de bandes réfléchissantes seront mis en place pour mieux visualiser ces rétrécissements.

**M. ROBERT** rappelle que, lors des discussions sur le budget, un débat a eu lieu afin de savoir s'il convenait de mettre au budget une augmentation des revenus liés à l'élimination du papier car le prix à la tonne avait augmenté au premier semestre 2022. Le Conseil administratif n'était pas très favorable car les prix sont assez volatiles. En

effet, le montant est passé de CHF 9'855 au premier trimestre 2022, à CHF 12'747 au second trimestre, à CHF 10'045 au troisième trimestre, pour coûter *in fine* CHF 1'014 au dernier trimestre. Depuis décembre, la commune paie pour cette élimination du papier.

**M. ROBERT** indique que, concernant la descente à vélo du Val-d'Arve, le Conseil administratif n'ayant pas eu de nouvelles au 31 décembre 2022, il a relancé les magistrats chargés du dossier, soit M. HODGERS et M. DAL BUSCO, début février. À ce jour, le Conseil administratif n'a toujours pas de nouvelles de leur part.

**Mme TAGLIABUE** informe qu'une nouvelle formule de cartes journalières CFF entrera en vigueur début 2024. Un changement important interviendra dans la modalité d'obtention de celles-ci car il n'existera qu'un seul contingent national. Ainsi, toutes les communes et villes y accéderont via une application. La vente ne sera plus réservée aux habitants de la commune concernée et se fera jusqu'à épuisement du contingent. Les cartes pourront être réservées dès six mois avant la date du voyage et jusqu'à un jour avant celui-ci. Elles seront nominatives. La différence majeure relève du fait que celles-ci s'apparentent aux billets dégriffés déjà existants, que les personnes qui possèdent un demi-tarif auront accès à des cartes à un prix plus intéressant et que le prix différera selon le moment d'achat de la carte. En effet, celle-ci sera moins chère jusqu'à dix jours avant la date du voyage. Par exemple, si une personne souhaite voyager en deuxième classe avec un demi-tarif et achète la carte dix jours avant la date de son voyage, celle-ci coûtera CHF 39. En revanche, si la carte est réservée moins de dix jours avant le voyage, le prix sera de CHF 59. Sans demi-tarif, le coût passera à CHF 52 si l'achat est effectué plus de dix jours avant et à CHF 88 jusqu'à un jour avant. Il sera également possible d'avoir des offres en première classe qui seront plus onéreuses. Tout cela sera expliqué sur le site Internet de la commune en temps voulu. Finalement, la commune n'assumera plus de risque financier et sera dédommagée à hauteur des cartes vendues pour le travail effectué.

**M. DUC** intervient en indiquant ne pas voir l'intérêt pour le public de prendre ces billets au vu de l'augmentation des tarifs. Il ne comprend pas la logique des CFF qui veulent promouvoir la mobilité douce.

**Mme TAGLIABUE** est entièrement d'accord avec les propos de M. DUC. Ce système s'adressera aux personnes qui ne prennent pas de billets dégriffés depuis chez eux et qui ont besoin d'aide pour en obtenir. En effet, il s'agit d'une perte importante car la formule était intéressante pour les personnes avec de petits moyens. Ces billets sont devenus aujourd'hui bien plus onéreux et les personnes ont intérêt à avoir un demi-tarif pour avoir encore un prix encore intéressant.

**Mme TAGLIABUE** indique que le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide d'urgence aux populations turques et syriennes à la suite des séismes catastrophiques subis. Elle informe que CHF 1'000 ont été donnés à Caritas, à Medair et à la Croix-Rouge suisse. Elle ajoute que CHF 500 ont également été donnés à la Croix-Rouge suisse pour la lutte contre l'épidémie de malaria au Malawi.

En lien avec les prochaines manifestations communales, **Mme TAGLIABUE** informe que les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois seront présents le dimanche 12 mars 2023 à 16h00 à l'espace Grand-Salève pour un spectacle et un concert jeune public.

Le GIFF, évènement qui plonge dans des œuvres immersives, sera ouvert au public du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023 à l'espace Grand-Salève. Une feuille circulera pour les membres du Conseil municipal qui souhaitent s'inscrire à cet évènement. Finalement, elle indique que la journée portes ouvertes de l'école de musique de la Fanfare de Veyrier aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril de 10h à 12h.

**M. MARTIN** indique que le Conseil administratif a été officiellement informé de la démission de M. BARTOLINI du Conseil de la FIVV au 31 mars 2023 pour déménagement dans une autre commune. Comme ce dernier avait été désigné par le Conseil administratif, selon l'art. 9 des statuts, celui-ci a décidé de nommer M. PROST en remplacement.

**M. MARTIN** explique, qu'afin de respecter le plan de mobilité cantonal, valable aussi bien pour les entreprises que pour les collectivités publiques, qui demande d'harmoniser les pratiques communales en matière de politique de stationnement, la politique d'attribution des places dans les parkings communaux a été revisitée en fixant de nouvelles conditions. Le Conseil administratif a également comparé les tarifs avec d'autres parkings pour les adapter tout en maintenant une distinction entre le tarif de jour et de nuit. Ce nouveau règlement se trouve sur le site Internet communal. Il ajoute que des horodateurs seront installés à Grand-Donzel et au parking de la Mairie au plus tard fin avril.

**M. MARTIN** donne quelques informations quant aux statistiques reçues de la police cantonale. Il informe que les accidents de circulation, les incendies et les dommages à la propriété sont en baisse significative. Les affaires de drogue, les vols et les cambriolages sont quant à eux en légère baisse. En prenant les trois mois les plus sujets à cambriolage, soit novembre, décembre, et janvier, les chiffres sont de 25 en 2022 contre 28 en 2021. Il informe que les disparitions et les interventions dans le domaine social sont en hausse. En lien avec les cambriolages, il informe qu'un travail de prévention a été fait par le service de la Police municipale. Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022, une campagne de prévention cambriolage a eu lieu sur le terrain, durant laquelle 125 domiciles sur les secteurs 1 et 2 (village et villas à la sortie du village) ont été approchés, spécialement pour des raisons de zone plus sensible, car villa est synonyme de vulnérabilité avec la proximité de la frontière. Ces visites ont eu lieu chaque jour en utilisant environ 1h30 de la journée, généralement entre 13h15 et 14h30. Chaque domicile a reçu deux brochures de prévention cambriolage : une sur comment se prémunir et l'autre sur comment repartir d'un bon pied après avoir été victime d'un cambriolage. De plus, une carte de visite du service de la Police municipale a été donnée. Il indique que les habitants étaient assez réceptifs et intéressés, tant sur le discours que sur la documentation donnée. Les campagnes de prévention vont continuer, spécialement avant les vacances. Les prochains secteurs ciblés seront la zone de Place-Verte et Pinchat dans le courant du deuxième trimestre 2023. Il précise que le tout se fait en collaboration avec le service communication de la Police cantonale.

**M. MARTIN** informe que, sur l'initiative du service de la Police municipale, une campagne pédagogique aura lieu dans les écoles de Veyrier et de Troinex. A cet effet, une présentation a été préparée et a été dernièrement validée à la fois par la Police cantonale et par les coordinateurs pédagogiques des écoles des deux communes. La thématique abordée est la mobilité douce avec un focus sur la mobilité électrique. Ces

préventions viendront en plus des cours de prévention déjà agendés dans les écoles par la Police cantonale. Ce sera également l'occasion de distribuer plusieurs brochures de prévention faites par le TCS.

**Mme CHERBULIEZ**, en lien avec la campagne de prévention sur les cambriolages, demande si tous les ménages ont reçu les documents.

**M. MARTIN** répond par la négative. Les brochures ont été uniquement distribuées dans la zone où cette campagne a eu lieu, ce qui concerne 125 ménages.

**Mme GAUTROT** souhaiterait savoir si des bornes de recharge pour les voitures électriques seront installées.

**M. MARTIN** répond que ces appareils seront effectivement installés dans le courant de l'année.

#### **4. Désignations au sein du Fonds de décoration.**

**M. MÜLLER** indique que le groupe Le Centre propose Mme Odile VICENTE en remplacement de M. Florian ODIN.

**Mme BESSAT** indique que le groupe Socialistes-vert.e.s propose la candidature de Mme Françoise SCHENK-GOTTRET en remplacement de Mme Béatrice DESLARZES.

*La désignation de ces deux personnes est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

#### **5. Remplacement de la balayeuse Ravo 540 STH Euro 5 (prop. n°22.27) – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 février 2023 – Délibération.**

**Mme DESARDOUIN** est favorable à l'achat d'une nouvelle balayeuse malgré quelques interrogations sur la balayeuse thermique, qui, à l'avenir, devrait être abandonnée. La durée de vie d'une balayeuse est de cinq à six ans. À l'avenir, il n'est pas possible d'esquiver l'idée d'acheter un engin électrique. Elle se demande quand la commune anticipera pour mettre en place des dispositifs afin d'accueillir des engins électriques. De toute évidence, cela semble inévitable. Malgré la performance de la balayeuse thermique et son avantage financier pour la commune, elle reste la plus polluante. Néanmoins, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

**M. DUC** indique que le groupe PLR a étudié et entendu les différents arguments en faveur de ce véhicule thermique. Ils ont bien compris que la technologie n'était pas encore aboutie pour des véhicules électriques industriels, raison pour laquelle ils accepteront la proposition du Conseil administratif.

**M. MÜLLER** signale que ce n'est pas la première fois que le groupe Le Centre se sent un peu frustré lors du choix de véhicules pour la commune. En effet, il semble logique, voire évident, de ne choisir que des véhicules écologiques, donc électriques, mais,

une fois de plus, force est de constater que la réalité ne correspond pas aux attentes, tant au niveau du prix qu'au niveau de la performance. En effet, une balayeuse 'normale' coûte CHF 300'000, ce qui paraît déjà une somme considérable. En comparaison, une balayeuse électrique coûte le double. Le budget des investissements n'étant pas extensible à l'infini, ils trouvent que dépenser CHF 300'000 de plus pour faire un 'geste écologique' n'est pas une allocation judicieuse de l'argent public. Mais si au moins cette balayeuse électrique était aussi performante ! Malheureusement, le temps d'intervention restreint ne permet pas une utilisation efficace, sans compter le fait que l'entretien ne peut pas se faire sur place et qu'il faudrait un nouveau raccordement électrique. Ces éléments ne plaident pas non plus pour l'achat d'une balayeuse électrique pour l'instant. C'est pourquoi ils proposent de voter le rapport de la commission des finances, sécurité et administration et la délibération.

**M. ZUFFEREY** indique que la plupart des pistes, que ce soit thermique ou électrique, achat ou leasing, ont été explorées lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration et très bien résumées dans le rapport de commission. Le choix de la nouvelle balayeuse semble le plus approprié selon son cahier des charges et les caractéristiques techniques actuelles pour un tel engin. Les Vert'libéraux acceptent donc la proposition.

**M. MESOT** déclare que le groupe Socialistes-vert.e.s a été très content des réponses du responsable du service des Routes et espaces verts qui est venu en commission et le remercie. Ils entrent en matière. Cependant, une recommandation est apparue dans le débat concernant les problèmes pour avoir des bornes rechargeables efficaces et efficaces en lien avec le nombre de véhicules qui vont être achetés. Ils demandent que le Conseil administratif fasse des propositions afin d'améliorer les bornes dans le futur.

**M. SCHOCH** déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de l'excellent rapport de la commission des finances, sécurité et administration à la suite de la présentation de M. ZUBER. Tenant compte des délibérations de cette dernière, notamment de son vote à l'unanimité en faveur du choix proposé, ils soutiennent cette décision et valident le remplacement de la balayeuse Ravo 540 avec l'option choisie.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

## **6. Pour de vrais aménagements cyclables à Vessy – Pétition.**

**M. JOUSSON** rappelle qu'avant de lancer cette pétition, l'Association Pro Vélo avait déposé, en juin 2021, un recours contre l'autorisation de construire pour les aménagements de la route de Vessy. Le principal grief était déjà le même, soit une mixité de circulation entre piétons, enfants se rendant à l'école et vélos sur un trottoir commun de 3.5m de largeur sans aucune délimitation des flux. À la suite d'un compromis avec l'Etat, Pro Vélo avait retiré son opposition et l'autorisation était rentrée en force. Malheureusement, l'Etat n'a pas voulu ou n'a pas pu mettre en place le

compromis trouvé. Force est de constater qu'aujourd'hui, piétons, vélos et même vélos électriques de 25 km/h seraient mélangés sur le même trottoir. C'est la raison pour laquelle, cette solution dangereuse pour tous, a suscité à nouveau l'inquiétude de Pro Vélo qui a lancé cette pétition. Cette pétition, qui a été déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal, demande à nouveau la séparation des divers usagers sur ce large trottoir. Pour les « anciens » de la commission des Grands Esserts, ceux-ci se rappelleront qu'il y a environ 3 à 4 ans, la vive inquiétude sur le même sujet avait déjà été exprimée. C'est pour cette légitime inquiétude que le groupe Veyrier-Ensemble souhaite renvoyer cette pétition à la commission des Grands Esserts afin de pouvoir auditionner Pro Vélo, l'Office cantonal des transports (OCT) et un représentant de l'Office de l'urbanisme (OU), notamment dans le but de comprendre les aménagements prévus sur la route de Vessy et au carrefour route de Veyrier – route de Vessy, le moyen de pouvoir les améliorer ou tout du moins de pouvoir prévenir les accidents par des moyens d'informations ou autres.

**M. BALDIN** indique que la réalisation des Grands Esserts s'accompagnera malheureusement d'une augmentation estimée à 10% du trafic individuel motorisé sur la route de Veyrier. Afin d'y remédier, il convient de promouvoir les mobilités douces et commencer par offrir aux cyclistes et aux piétons les meilleures conditions possibles en termes de sécurité et d'agrément. Le groupe Socialistes-vert.e.s partage l'analyse de Pro Vélo et soutient ses trois demandes, soit de mieux séparer cyclistes, piétons et autres usagers sur les routes de Veyrier et Vessy, offrir des pistes cyclables réellement continues en périphérie des carrefours et séparer les piétons des cyclistes sur les trottoirs. À cette fin, ils demandent l'entrée en matière et le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux soutiennent cette pétition qui se soucie d'un point très important, soit la sécurité des cyclistes. Un des enjeux de la réussite du quartier des Grands Esserts est la mise en place d'un plan de mobilité efficace. Si des conditions de sécurité ne sont pas offertes aux cyclistes, ils utiliseront leur voiture et laisseront le vélo à la maison. Cela aura pour conséquences un engorgement encore plus important de la route de Vessy et de Veyrier. Pour ces raisons, ils acceptent la pétition et demandent le renvoi en commission des Grands Esserts.

**Mme DESARDOUIN** adhère totalement à la vision des pétitionnaires. En analysant la demande, elle constate que les normes de sécurité des piétons et des cyclistes ne sont pas assurées sur ce tronçon. Avec l'arrivée des Grands Esserts, il n'est pas possible de spéculer ni de biaiser sur la sécurité de la population. Tout le monde sait que la mixité vélos et piétons ne fait pas bon ménage. Comme dit le dicton, mieux vaut prévenir que guérir. Elle entre en matière et demande le renvoi en commission des Grands Esserts.

**Mme MATHEY** indique que le groupe PLR est attentif à la demande des 232 signataires de la pétition. Le problème essentiel est celui de la sécurité des usagers et surtout la sécurité des enfants qui se rendront à la future école des Cirses. Cet établissement de 24 classes engendrera quotidiennement un déplacement d'environ 500 élèves, dont une grande partie viendra de la zone villa située de l'autre côté de la route de Veyrier. Tout le monde sait que les enfants sortant en groupe de l'école sont peu concentrés, voire agités. Ils n'ont pas la vigilance requise pour partager une zone piétonne avec les vélos, surtout électriques, lesquels peuvent atteindre une très

grande vitesse. Pourquoi ne pas réaliser un côté de la route en voie cyclable et l'autre exclusivement en zone piétonne ? Pour les raisons évoquées dans la pétition et pour les questions relatives à la sécurité des enfants, ils demandent le renvoi en commission des Grands Esserts.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre demande de renvoyer la pétition à la commission des Grands Esserts.

**M. BALDIN** indique que le groupe Socialistes-vert.e.s se rallie à la proposition d'un renvoi de la pétition à la commission des Grands Esserts au lieu du Conseil administratif.

*L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 2 abstentions.*

*Le renvoi en commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

## **7. Propositions du Conseil administratif.**

### **a) Crédit budgétaire supplémentaire Vogue 2023 (prop. n°23.01)**

**M. MARTIN** explique que si le Conseil administratif a opté pour que les commissions des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et finances, sécurité et administration puissent discuter de cette proposition en amont de la séance de ce soir, c'est parce qu'il était important que ce crédit puisse être voté sur le siège pour des raisons liées à l'organisation de cette manifestation ainsi qu'à la décision du lieu du déroulement de cette édition 2023. En complément de l'exposé des motifs, les commissaires de ces deux commissions ont eu des informations supplémentaires dispensées soit par le président du cartel des sociétés soit par le Conseil administratif. Il signale que cette demande est une demande extraordinaire de crédit supplémentaire à accorder au poste «subvention Vogue 2023» et non une demande pérenne. La volonté exprimée par plusieurs partenaires actifs de la Vogue de revenir sur le village pour des raisons logistiques comme pour des raisons liées à la tradition a fait l'objet d'une réunion entre le Conseil administratif et le comité de la Vogue 2022 en décembre dernier. De plus, elle a fait l'objet d'une initiative du comité de la Vogue de recontacter le directeur de l'école primaire de Grand-Salève et de lui proposer un protocole de sécurité détaillé de façon à garantir la sécurité des 380 élèves de cet établissement en reprenant le concept organisationnel de 2019, soit avec la grande tente dans le préau de l'école. Mercredi dernier, le Conseil administratif a reçu le directeur de l'école, M. ZBINDEN, et M. FORFAIT, président du cartel des sociétés, en présence de la secrétaire générale de la commune. Tous les points de sécurité ont été traités et revalidés par le représentant du DIP, M. ZBINDEN. Le comité de la Vogue a aussi signalé que plusieurs infrastructures communales seront utilisées pour des activités musicales et culturelles diverses, dont la nouvelle salle Grand-Salève. Le coût supplémentaire de cette sécurisation protocolée est de CHF 25'000. Ce coût consiste à engager une équipe de professionnels pour monter et démonter la tente et ses annexes en très peu de temps et notamment sur le week-end précédent. Il précise que le cartel puise un montant de CHF 10'000 dans sa trésorerie pour alimenter le budget de fonctionnement. Le solde, soit de CHF 15'000, est demandé en subvention supplémentaire uniquement pour 2023. Le Conseil administratif soutient cette

demande pour 2023 tout en ayant déjà averti le comité du cartel qu'une réflexion doit être rapidement entamée pour que la Vogue 2024 prenne en considération les nombreux espaces et infrastructures à disposition. Il conviendra donc de faire voter un crédit complémentaire budgétaire de CHF 15'000 sur le compte «subventions aux manifestations locales» afin de couvrir les besoins identifiés.

**Mme BATARDON** mentionne que, à la suite du débriefing de la Vogue, les sociétés du cartel présentes ont émis le désir de voir revenir la Vogue au sein du village. Un protocole d'organisation a été élaboré dans ce sens avec M. FORFAIT, président du cartel, M. ZBINDEN, directeur d'établissement, et le DIP. Si le groupe Veyrier-Ensemble salue le retour de la Vogue au sein du village et que ce protocole ait été validé par les parties concernées. Ils ont toutefois, à la suite de l'audition de M. FORFAIT en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, quelques doutes quant au fait de savoir comment les entreprises vont pouvoir travailler avec des enfants occupants une partie du préau lors du montage et du démontage de la tente. La sécurité des enfants est la priorité et pour ce faire, ils demandent au Conseil administratif d'être très attentif à la mise en place d'un système qui sécurise au mieux les enfants. Alors que ce protocole de mise en place exige une demande de budget supplémentaire de CHF 15'000, raison pour laquelle le Conseil municipal doit se positionner ce soir et surtout sans oublier de remercier M. FORFAIT de son investissement, ils souhaitent qu'une réflexion soit faite pour l'édition 2024 en prenant en considération les espaces et les infrastructures communales à disposition. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

**M. MONNAT** indique que le groupe PLR souhaite tout d'abord féliciter le comité de la Vogue et son président pour avoir trouvé une solution afin de ramener la Vogue au village. Un accord a donc été conclu avec le DIP et le directeur de l'école du Grand-Salève permettant de diminuer les nuisances liées au montage de la tente et d'assurer la sécurité des enfants dans le préau. Ils tiennent à préciser qu'ils sont favorables à l'organisation de la Vogue. Il s'agit d'une manifestation historique qui participe à la vie de la commune, un moment important pour le « Vivre ensemble », une fête qui réunit les générations sous une même tente et qui doit également permettre aux différents quartiers de la commune de se retrouver. Elle est également l'occasion pour les associations de la commune de renflouer quelque peu leurs finances. Lors des discussions menées dans les différentes commissions, il leur a été reproché de ne pas aimer la Vogue, mais rien n'est plus faux. Il ne faut pas confondre questionner et remettre en question. Ils ont effectivement beaucoup questionné le fait de vouloir absolument l'organiser au centre du village et à la date la plus proche de la Saint-Maurice. Ils ont compris que la version 2022 organisée au Grand-Donzel début octobre n'avait pas eu le succès escompté en raison principalement du lieu et de la date, et non pas à cause de la pluie qui a sévi 2 jours sur 3. Il semble qu'il y ait donc des choses qui ne se discutent pas à Veyrier. La commune sera donc, le 22 septembre prochain, une verrue de lumière au milieu du Grand Genève plongé dans l'obscurité pour observer les étoiles. La Vogue aura lieu au village, à l'ombre du Salève, parce que l'organiser sur le Plateau de Vessy est beaucoup trop distant de l'église pour notre «bon Maurice» et même si à Appenzell, il a été accepté d'ouvrir la Lanzgemeinde à toutes et tous, à Veyrier le Roi du Tir ne peut toujours pas être une Reine, c'est ainsi ! L'organisation de la Vogue au village a évidemment un coût, raison pour laquelle ce sujet est discuté ce soir. Le surcoût est de CHF 25'000, dont CHF 15'000 à charge de

la commune. Ce montant est pour faire monter et démonter la tente devant l'école du Grand-Salève pendant les week-ends afin de minimiser les désagréments et les risques encourus par les écoliers. Les avantages d'organiser la Vogue au village sont nombreux, entre autres la proximité des infrastructures existantes. Ils mentionnent également quelques inconvénients, soit le fait de devoir monter la tente au milieu de la cour de récréation, mais également le fait de se retrouver au milieu d'habitations et les immanquables nuisances sonores pour les riverains deux week-ends durant, pour le montage de la tente d'abord puis, évidemment pour la fête. Le rôle des autorités est de penser au bien de toutes et tous, soit à ceux qui veulent se retrouver sous une tente pour faire la fête, mais également à ceux, moins intéressés par une telle kermesse, qui vont souffrir, plusieurs nuits durant, des nuisances de ladite fête. C'est pourquoi ils ont été surpris que les infrastructures existantes ne soient pas mieux utilisées, en particulier la nouvelle salle de spectacles qui serait l'endroit idéal pour organiser les concerts. Il s'agit d'un lieu insonorisé dans lequel la sonorisation est déjà installée. Ce lieu permettrait d'atténuer le bruit pour les villageois, augmenterait le confort des fêtards qui pourraient, ainsi, continuer à discuter sous la tente sans devoir hurler. Enfin, une qualité de son supérieure pour ceux qui veulent retrouver, une soirée durant, «Le Beau Lac de Bâle» de leurs jeunes années. Cette proposition a été présentée au comité de la Vogue à plusieurs reprises par les autorités, mais à l'instar de la date et du lieu, il ne semble pas y avoir de flexibilité de la part des organisateurs. La Vogue de notre enfance, c'est une grande tente sous laquelle tout s'organise et ce n'est pas négociable ! Organiser des concerts de rock sous une tente à quelques dizaines de mètres d'une salle de concert ne sera certainement pas compris de la part des riverains impactés par le bruit de la fête. Après un long débat, hésitant entre un refus du crédit ou une approbation conditionnée à l'organisation des concerts dans la salle, ils ont, pour finir, décidé de s'en remettre au bon sens du comité de la Vogue et de proposer le vote du crédit supplémentaire pour cette année. Cependant, au-delà de l'édition 2023, une solution pérenne devra être trouvée pour les éditions prochaines. Ils soulignent que, sur un budget total de CHF 120'000, les deux tiers, soit CHF 80'000, sont à charge de la commune. Ils ne veulent pas se substituer au comité d'organisation dont ils soulignent ici le travail formidable et bénévole. Mais vu la participation financière importante de la commune, les autorités doivent être un partenaire avec qui l'on discute plutôt qu'une contrepartie à qui des décisions sont imposées. S'asseoir tous autour d'une table pour définir les contours de la Vogue de demain semble important. Organiser une belle fête pour la population de toute la commune tout en minimisant les désagréments et en respectant un certain budget semble la meilleure solution pour assurer un bel avenir à la Vogue de Veyrier.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre est favorable à la demande d'augmentation de CHF 15'000 pour la Vogue 2023. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition. Ils entrent en matière et acceptent la demande de crédit supplémentaire pour la Vogue 2023. Pour la suite, ils souhaitent que le lieu du déroulement de la Vogue soit revu.

**M. MESOT** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte cette demande de crédit vu tout le travail qui a été fait mais a toutefois deux remarques. En lien avec la santé

des personnes et les nuisances sonores, il n'est effectivement pas possible de faire une grosse fête sans bruit. Cependant, une certaine sensibilité est exigée. Il souligne qu'il convient d'utiliser au mieux les structures communales pour les prochaines années. Sa deuxième remarque concerne l'information à la population. Au mois de septembre, il convient d'avertir les riverains de ce qui va se passer pour qu'ils soient avertis du bruit. Ils remercient le comité de la Vogue pour le travail qui est fait, entrent en matière et demandent le vote immédiat.

**M. MARTIN** informe qu'il est déjà prévu qu'une information soit faite à l'ensemble des riverains. Concernant la sécurité et la responsabilité, le protocole de sécurité qui a été établi par le comité de la Vogue est déjà signé par le DIP et par le directeur de l'école de Veyrier. Il sera aussi validé par les entreprises qui vont travailler à cette occasion. Il précise qu'il ne s'agira pas de la responsabilité de la commune mais de la responsabilité de tous les partenaires engagés sur cet événement.

**Mme DESARDOUIN** accepte cette demande de crédit supplémentaire pour 2023 et demande le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté par 22 oui et 1 abstention.*

**Le vice-président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée par 22 oui et 1 abstention.*

**Mme CHERBULIEZ** informe que la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale recevra le comité de la Vogue peu après la manifestation de septembre afin de discuter du budget et des conditions pour la Vogue de l'année suivante.

**b) Crédit complémentaire pour une déchetterie enterrée au parking de l'Uche (prop. n°23.02)**

**M. ROBERT** rappelle, qu'en mai 2017, le Conseil municipal avait accepté un crédit de CHF 1'670'000 pour la réfection et l'extension du parking de l'Uche et un crédit de CHF 170'000 pour la réalisation d'une déchetterie enterrée. Les travaux, qui se sont déroulés entre mars 2018 et décembre 2019, ont été compliqués par la nécessité de modifier la piste d'accès aux chantiers des Etournelles qui se déroulaient en même temps que l'aménagement de la déchetterie. La modification de cette piste d'accès a entraîné un dépassement de CHF 14'692.40 sur le crédit voté de CHF 170'000. Cela étant, le fait que la même délibération ait ouvert 2 crédits différents a entraîné un flou dans la gestion des comptes au niveau de l'administration. En effet, comme 2 crédits étaient demandés, la logique aurait été de déposer 2 propositions et 2 délibérations. Dès lors, cette demande de crédit complémentaire aurait pu être faite début 2020 pour clôturer le crédit de CHF 170'000 puisque les travaux liés à la déchetterie étaient terminés. L'autre possibilité aurait été de déposer une seule proposition avec une seule délibération ouvrant un crédit total de CHF 1'840'000. Dans ce cas, il n'aurait

pas été nécessaire de venir vers le Conseil municipal pour ce montant de CHF 14'000 de dépassement. Il précise aussi que le crédit de CHF 1'670'000 est encore ouvert et permettra d'achever le plan de circulation interne, qui est loin d'être optimum aujourd'hui, ainsi que le marquage y relatif et un accès direct au commerce pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Compte tenu de ces explications complémentaires, le Conseil administratif remercie de bien vouloir lui ouvrir ce crédit complémentaire.

**M. ZUFFEREY** indique qu'au vu du montant et afin d'éviter une énième discussion sur l'enlèvement des déchets ou de la déchetterie, ce qui n'est d'ailleurs pas le sujet, les Vert'libéraux entrent en matière sur la proposition et demandent son vote immédiat.

**M. GÄMPERLE** déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif et accepte le crédit complémentaire demandé. Ils demandent le vote immédiat.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre a été convaincu par les explications, raison pour laquelle il propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

**Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le vote immédiat.

**Mme CHERBULIEZ** indique que le groupe PLR rejoint les différents avis. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée par 22 oui et 1 abstention.*

*Le vote immédiat est accepté par 22 oui et 1 abstention.*

**Le vice-président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

### **c) Création d'une nouvelle ligne de bus 49 (prop. n°23.03)**

**Mme TAGLIABUE** explique que la création de la ligne 49 fait partie des différents projets d'amélioration du dispositif des transports publics inscrits au plan d'action cantonal 2020-2024. Elle reliera la commune à la halte CEVA de Lancy-Bachet en passant par Troinex. Elle rappelle que cette proposition avait été présentée, il y a quelques années, au Conseil administratif de la précédente législature. Pour sa réalisation, il est nécessaire d'entamer des travaux d'aménagement sur le chemin des Rasses au giratoire Uches/Rasses et sur le chemin du Bois-Gourmand. Ces aménagements se résument à la création de 2 arrêts au Grand-Donzel, la réalisation de 7 zones de croisement sur le chemin des Rasses et le chemin du Bois-Gourmand, la création de 2 arrêts au chemin des Rasses à l'angle du chemin des Bois, l'abaissement des pentes des seuils sur le chemin des Rasses et la modification des bordures et des trottoirs dans le giratoire Rasses/Uche. Pour ce faire, le Conseil

administratif demande un crédit de CHF 396'000 pour la réalisation de ces divers travaux selon le projet de délibération annexé.

**Mme DESARDOUIN** déclare que l'arrivée de la proposition pour la ligne 49 par le Conseil administratif était attendue. Avec la suppression du bus 34, le bus 49 sera nécessaire. D'après la proposition du Conseil administratif, un nouveau tracé pour le bus 49 a été défini en 2023. Ce nouveau tracé entrera dans la commune par la route Antoine-Martin et tournera sur le chemin du Bois-Gourmand et des Rasses. Elle souligne que la largeur actuelle des chaussées au chemin des Rasses et du Bois-Gourmand, qui est de 5 mètres, est trop étroite pour le croisement des bus. En effet, il faudrait au minimum 6,6 mètres. Elle indique que le Conseil administratif a évoqué la pétition de la part des habitants qui s'opposaient au tracé du bus 49. La rencontre entre l'OCT et la mairie avec les responsables des pétitionnaires n'a rien donné, si ce n'est un avis favorable par le maire de l'époque pour le tracé initial. D'autre part, l'OCT voulait prendre contact uniquement avec les autorités de la commune. Elle souligne que le tracé du bus 49 au chemin des Rasses et au chemin du Bois-Gourmand est inquiétant. En effet, ce dernier est totalement inadapté et aberrant. Elle rappelle que ces routes ont été réaménagées et rénovées récemment. La commune a dépensé une fortune pour la réalisation des travaux et va encore dépenser CHF 396'000 pour déconstruire ces deux routes qui viennent d'être rénovées. Il s'agit d'un chemin que les Veyrites de toutes catégories d'âges empruntent avec un esprit de convivialité, de sécurité et de liberté. La commune ne peut pas se permettre d'utiliser l'argent des contribuables de façon irréfléchie. Vu la nécessité du passage du bus 49 à Veyrier, elle entre en matière. Cependant, une modification du tracé est nécessaire, raison pour laquelle elle demande un renvoi à la commission d'aménagement du territoire et environnement. Elle propose un nouveau tracé de la ligne qui passerait par la route Antoine-Martin pour rentrer dans la commune, tournerait vers le stand de tir sur la route de Veyrier en direction de l'école Grand-Salève, descendrait devant la caserne des pompiers et reprendrait le chemin des Marais pour accéder finalement au terminus des Tournettes. La proposition du Conseil administratif nécessite d'être renvoyée en commission afin d'étudier un nouveau tracé avec le moins de frais possibles et en évitant le trajet initial sans faire des dépenses inutiles. Cela permettrait à la commune d'économiser CHF 396'000.

**M. MÜLLER** indique qu'il y a quelques années, la mise en zone 30 des chemins de Bois-Gourmand et des Rasses avait été «vendue» aux Conseillers municipaux par un certain nombre d'améliorations, à savoir, une pacification du quartier par moins de bruit et moins de circulation, une augmentation de la sécurité et un encouragement à des modes de mobilité plus écologiques. A l'époque, le million qui avait été investi devait servir à créer une sorte de chemin vert entre le village et le Grand-Donzel. Force est de constater que cette nouvelle ligne va parfaitement à l'encontre de ce qui avait été souhaité et promis à l'époque. Pour ne prendre qu'un exemple, les sept zones de croisement et l'abaissement des pentes des seuils existants ne feront qu'encourager de nouveaux automobilistes à fréquenter encore plus cette route, surtout s'ils peuvent aller encore plus vite au vu des seuils existants. De plus, un certain nombre de places de parc devront être supprimées et la largeur des trottoirs réduite. Donc, moins de sécurité et plus de nuisances. Mais si au moins cette ligne était utile aux Veyrites ! En fait, elle ne sera utile qu'aux habitants de Troinex et très peu aux Veyrites, qui eux sont surtout intéressés d'aller à Champel, Rive et Cornavin par des lignes directes et non pas à la gare du Léman Express de Lancy-Bachet. Pour finir, pourquoi payer pour une ligne qui sera très peu utilisée par les Veyrites

et qui n'apportera en fin de compte que des nuisances ? Une ligne 49 partant de Troinex est bien suffisante. La tentation est donc grande de refuser l'entrée en matière. Toutefois, le groupe Le Centre est d'avis d'entrer quand même en matière et de renvoyer cette proposition en commission. Pourquoi ? Pour que des alternatives possibles au tracé proposé soient étudiées, en particulier en passant par le chemin des Marais. Ces propositions devront ensuite être validées par le Conseil municipal et envoyées au Conseil administratif qui les transmettra à son tour à l'OCT pour analyse et retour. Comme vous le savez probablement, des élections auront lieu dans moins d'un mois. M. DAL BUSCO, en charge du Département des infrastructures, a toujours été sourd à toute discussion avec les autorités communales et associations sur des éventuelles modifications du réseau des transports publics de la région, comme l'exemple de la suppression de la ligne 8-Tournettes le souligne abondamment. Ils espèrent que le prochain Conseiller d'Etat chargé de ce département se montrera un peu plus ouvert. Il n'y a aucune urgence sur ce dossier, raison pour laquelle ils proposent l'entrée en matière et le renvoi dans les commissions des constructions et des finances, sécurité et administration. Ils précisent que si les réponses de l'OCT ne sont pas satisfaisantes, il sera toujours possible de refuser ce crédit par la suite.

**M. BALDIN** indique, qu'avec la densification rapide de la zone villa et la construction des Grands Esserts, la population communale augmente significativement. Puisque l'objectif est de lui faire préférer le bus à la voiture, les transports en commun doivent être développés massivement. Pour ces raisons, le groupe Socialistes-vert.e.s soutient la création des futures lignes TPG, et en particulier celle de la ligne 49. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, ils demandent le renvoi de cette proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement.

**M. ZANICOLI** indique que le groupe Veyrier-Ensemble s'interroge sur le tracé de cette nouvelle ligne de bus 49. Les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand ont été mis en zone 30km/h et finalisés depuis peu, ce qui a engendré divers travaux, tels que la création de gendarmes couchés, de places de parking et de plantation. Le projet de délibération du 18 avril 2017 stipulait : «ces aménagements permettront de recevoir la future ligne du bus prévue dans la planification des TPG». Aujourd'hui, la demande de budget est de CHF 396'000 pour réaliser 7 zones de croisements, abaisser les pentes de seuil existantes et diverses autres modifications. À la vue des éléments précités, ils sont surpris d'une telle demande. La ligne 49 a tout son sens et doit exister. Cependant, son tracé n'est pas adéquat. En effet, sa conception actuelle engendre des coûts supplémentaires très importants, raison pour laquelle l'aménagement de son tracé sur la route de Veyrier ou le chemin des Marais paraît être mieux adapté. Le chemin des Marais n'est pas idéal en termes de sécurité, tant pour les vélos que pour les usagers des bus. Il serait intéressant de profiter d'y faire des aménagements en améliorant les arrêts de bus et en augmentant la sécurité des cyclistes par une bande cyclable, chose demandée depuis 3 ans par le Conseil administratif. Cela favoriserait la mobilité douce sur les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand, ce qui est aujourd'hui un des principaux enjeux de la commune et également inscrit dans le PDcom. Ils entrent en matière et proposent un renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement. Ils ajoutent qu'un amendement pour la modification du tracé sera demandé.

**Mme BARRAS** déclare que le groupe PLR accepte ce projet et demande le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement. Ces dernières années, il

est vrai que la commune de Veyrier a passablement été impactée par des modifications de tracé et des modifications de ligne. Ils sont toutefois favorables à la création de cette troisième ligne importante pour relier le village au Ceva en passant par le Grand-Donzel dans l'espoir que la Vogue soit organisée un jour plus au centre de la commune qu'au centre du village. Ils regrettent effectivement que des travaux doivent être réalisés sur le tronçon chemin des Rasses/chemin du Bois-Gourmand qui vient d'être réaménagé.

**Mme GAUTROT** considère que la création de cette nouvelle ligne de bus est importante car elle permettra de relier quelques usagers veyrites à l'arrêt du CEVA de Lancy-Bachet. Cependant, les Verts/libéraux souhaiteraient que le tracé de ce bus soit revu. Il serait bien que cette ligne puisse également desservir les habitants de Vessy/Pinchat en passant par la route de Troinex jusqu'au cycle de Drize, puis en continuant son parcours en direction de l'arrêt Lancy-Bachet. Ils entrent en matière et demandent le renvoi à la commission d'aménagement du territoire et environnement.

**M. DUC** constate que beaucoup de commissaires parlent de changement de tracé. Cependant, il n'est pas sûr que ce soit de la compétence des commissaires. Avant de se lancer dans de grands débats en commission, il serait préférable que le Conseil administratif se renseigne sur cet aspect.

**Mme TAGLIABUE** pense qu'il est effectivement de la compétence des Conseillers municipaux de pouvoir dire que l'entrée en matière est acceptée tout en demandant un amendement pour un changement de tracé.

**M. ROBERT** indique avoir entendu à plusieurs reprises le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement. Puisqu'il s'agit de travaux, il encourage plutôt le renvoi en commission des constructions. En lien avec les propos de M. ZANICOLI sur le chemin des Marais, il informe qu'un mandat a été donné pour faire une étude de faisabilité concernant la création d'une bande cyclable, la création d'arrêts de bus avec un quai de débarquement plus confortable que l'actuel et la création de passages piétons.

**M. DUC** rebondit sur les propos de Mme TAGLIABUE et rectifie ses propos en indiquant que le Conseil administratif devrait se renseigner auprès des instances compétentes sur la meilleure façon d'amener un changement de tracé de ligne.

**Mme TAGLIABUE** indique que le Conseil administratif se renseignera sur cet aspect.

**M. BERNHEIM** estime qu'il est beaucoup question ce soir de modification de tracé et du pouvoir des Conseillers municipaux de proposer des amendements. Pourquoi ne pas parler de type de bus ? Les bus, trams et trains sont « écologiques », sauf pour ceux qui vivent à côté d'un arrêt de bus. Il ne pense pas non plus que l'idée de renvoyer le trafic chez le voisin soit une solution. Il souligne qu'un nouveau modèle de bus électrique ou avec un autre gabarit, technologie et évoluant sans bruit, changerait la donne.

**M. MARTIN** mentionne qu'il a été décidé, au niveau cantonal, que tous les bus seront électriques ou hydrogènes d'ici 2030.

*L'entrée en matière est acceptée par 22 oui et 1 abstention.*

**Mme CHERBULIEZ** suggère de commencer par le vote de renvoi à la commission des constructions.

**M. JOUSSON** pense que du moment où il est question d'une modification de tracé, la commission d'aménagement du territoire et environnement est plus appropriée.

*Le renvoi en commission des constructions est refusé par 10 non, 9 oui et 4 abstentions.*

*Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

*Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est refusé par 15 non et 8 oui.*

**d) Surélévation de la caserne des pompiers – demande de crédit de construction (prop. n°23.04)**

**M. ROBERT** indique, qu'ensuite du crédit d'étude qui a été alloué par le Conseil municipal en janvier 2022, le Conseil administratif revient pour une demande de crédit de construction. Il rappelle que ce projet est la conséquence de locaux devenus inappropriés et non conformes aux réglementations en vigueur, tant au niveau de la sécurité des pompiers que de la mixité du personnel. L'idée est de surélever la caserne des pompiers par une structure en bois légère et de mieux séparer les espaces pour les véhicules, pour l'entretien du matériel et les activités humaines, comme les vestiaires. Cette surélévation est estimée à CHF 1'800'000 soit, CHF 200'000 de plus que le montant estimé lors de la demande de crédit d'étude. Il convient également d'ajouter à cette somme un montant de CHF 40'000 qui est nécessaire pour le déménagement de la caserne sur le site du service des Routes et espaces verts et l'aménagement des locaux en conséquence. De plus, CHF 80'000 sont nécessaires pour acquérir des équipements nouveaux. Il rappelle aussi que le Conseil administratif n'a pas retenu le choix d'une démolition ou d'une reconstruction du bâtiment avec création d'un sous-sol, compte tenu des contraintes liées notamment à l'augmentation de la durée des travaux et la non-nécessité pour les pompiers de disposer de locaux en sous-sol. Quelle serait leur affectation ? De plus, des coûts plus importants qui s'ajouteraient aux différents investissements que la commune est amenée à faire seraient à prévoir. Ainsi, le Conseil administratif demande qu'un crédit de réalisation de CHF 1'920'000 lui soit ouvert. Finalement, il ajoute que des précisions pourront être apportées en cas de renvoi en commission.

**M. KAPANCI** dit que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié la proposition 23.04 du Conseil administratif concernant la surélévation du local des pompiers, local devenu vétuste, inapproprié et non-conforme aux réglementations des vestiaires ne séparant pas homme-femme. La surélévation du local paraît être la bonne solution pour satisfaire aux nouvelles normes. Cependant, le budget de rénovation de CHF 1'800'000 n'est pas négligeable. Pour discuter des différentes options, ils entrent en

matière et demandent le renvoi à la commission des constructions et à la commission des finances, sécurité et administration.

**Mme DESARDOUIN** indique, qu'en se basant sur le rapport de l'OCCPAM concernant la mixité et la sécurité des pompiers qui n'étaient pas aux normes, cette surélévation de la caserne devient une urgence pour assurer la qualité du travail. Elle entre en matière sur la proposition avec une réserve sur le plan financier, qui à l'heure actuelle est basé sur une estimation et sans appel d'offre. Elle demande pourquoi le Conseil administratif n'a pas attendu le retour des soumissions avant de présenter le plan financier.

**M. ROBERT** explique qu'il faut estimer un montant mais que des appels d'offres doivent aussi être faits, sélectionner les personnes. Le montant global demandé par le Conseil administratif tient compte de l'expérience de la personne mandatée pour faire cette étude de faisabilité.

**Mme DESARDOUIN** ne comprend pas pourquoi le Conseil administratif vient devant le Conseil municipal avec une estimation sans attendre le résultat des soumissions.

**M. ROBERT** répond qu'il a toujours été procédé de cette manière.

**M. ZUFFEREY** indique que les pompiers de Veyrier sont un poste important du budget de la commune tout comme cette demande de crédit pour la surélévation de la caserne. La question qui se pose est celle de savoir si elle est adaptée et si elle répond aux tâches attribuées aux pompiers. Tout cela mérite des éclaircissements et une discussion. Les Vert'libéraux entrent donc en matière sur cette proposition et demandent le renvoi en commission des constructions et des finances, sécurité et administration.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre entre en matière et demande le renvoi en commissions des finances, sécurité et administration et constructions.

**M. BARRO** dit que le groupe PLR soutient ce projet et le renvoi en commission des constructions afin d'évoquer, de manière plus précise, l'optimisation du coût ainsi que, comme l'a évoqué M. ROBERT, discuter de la raison pour laquelle un sous-sol n'est pas fait. Ils soulignent que lorsque quelque chose sera construit sur le terrain, le sous-sol sera difficilement réalisable. Il faudrait absolument être sûr que c'est le bon choix de ne pas le réaliser. La question doit bien être réfléchie. De plus, d'autres optimisations des coûts pourraient être débattues en commission. En outre, personnellement, il se demande pourquoi un renvoi à deux commissions. Cela signifierait que quasiment tous les municipaux se réuniront pour discuter de la même chose alors que le principe de la commission est bien évidemment d'être efficient à moins et d'arriver, si possible, à des résultats identiques. À la suite de la remarque de Mme DESARDOUIN ainsi qu'à la réponse de M. ROBERT, il ajoute qu'une autorisation de construire est nécessaire pour que des appels d'offres soient faits. Il lui semble que cette procédure n'est pas encore entamée, raison supplémentaire expliquant pourquoi les appels d'offres ne sont pas faits.

**Mme CHERBULIEZ** ajoute que, pour entamer les processus d'obtention d'une autorisation de construire, l'aval du Conseil municipal pour un crédit de construction

est nécessaire. Elle imagine que si cette délibération était refusée, il n'y aurait pas de crédit de construction, raison pour laquelle cette phase préalable est nécessaire.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le renvoi en commission des constructions est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

*Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté par 13 oui et 10 non.*

#### **e) Création de 5 terrains de pétanque à Grand-Donzel (prop. n°23.05)**

**M. ROBERT** informe que, depuis que le début de la législature, le Conseil administratif a été sollicité à différentes reprises pour la création de terrains de pétanque supplémentaires sur la commune. En 2021, le président de l'Amicale de pétanque Veyrier-Grand-Donzel avait signalé que 5 terrains supplémentaires étaient nécessaires pour arriver à un total de 12 terrains et accueillir 24 équipes. Il précise que ces terrains seraient partagés par deux associations de pétanque communales, ce qui représente quand même une centaine de membres. Sur cette base, le service des Routes et des espaces verts a fait un projet pour insérer les nouveaux terrains entre ceux existants et le terrain de beach-volley à Grand-Donzel. Le Conseil administratif estime que ce projet n'invalide nullement le développement futur du parc en lien avec la problématique de non-respect de l'indice de chaleur détecté sur les bâtiments puisqu'il se situe partiellement sous les arbres. Ils demandent donc d'ouvrir un crédit de CHF 65'000 pour cette réalisation qui devrait voir le jour en septembre. Il rappelle qu'un montant de CHF 50'000 est inscrit cette année pour cet objet au plan des investissements.

**M. LUISIER** indique que la situation actuelle, soit le manque de terrains destinés à accueillir la centaine de membres actifs, 65 pour l'Amicale de pétanque Veyrier Grand-Donzel et 45 pour les Amis du Cochonnet, est parfaitement résumée dans l'exposé des motifs. Il n'est donc pas nécessaire de revenir là-dessus. Pour information, une saison type de pétanque débute en avril et se termine en octobre. Elle comporte 24 soirées, le jeudi essentiellement, d'environ 19h30 à 22h. S'y ajoutent 6 concours sur une journée complète. Pour la petite histoire, les Amis du Cochonnet utilisent également les 7 terrains existants, car leur ancien emplacement derrière le Café de l'Union a été restitué au restaurant comme terrasse, à la plus grande satisfaction des amateurs de pétanque ! C'est donc avec une grande impatience que les deux clubs attendent depuis 2021 l'extension qui est proposée aujourd'hui. Ce projet est somme toute plutôt modeste, si l'on considère qu'en réalité de nombreux membres souhaiteraient pouvoir pratiquer leur sport favori tout au long de l'année, quelques soient les conditions météorologiques, qui obligent parfois les organisateurs à supprimer tel ou tel événement. Vous l'aurez compris, cela impliquerait un couvert sur l'ensemble des terrains, comme c'est déjà le cas dans les alentours de Veyrier, comme au Pas-de-l'Echelle pour ne citer que cet exemple. Une idée pour une nouvelle proposition du Conseil administratif ? Le groupe Veyrier-Ensemble estime que ce projet est convenable mais souhaiterait présenter une demande sous la forme d'un amendement. Ils ont constaté qu'il manque un accessoire indispensable au bon déroulement des parties de pétanque : l'éclairage de ces 5 pistes supplémentaires ! 4

projecteurs équiper déjà les terrains existants, mais rien n'a été prévu pour les 5 nouveaux terrains. Certains joueurs verront le cochonnet, d'autres non ! Ne pas prévoir ce futur éclairage maintenant coûtera beaucoup plus cher s'il faut creuser à nouveau pour procéder à cette installation. Ils proposent donc d'amender ce projet de délibération comme suit : «Nouveau point 2 : - De faire poser des tubes destinés à alimenter en électricité de futurs projecteurs et de placer les socles nécessaires autour des terrains, afin de pouvoir accueillir les poteaux supportant ces projecteurs». Ils proposent cet amendement, et si celui-ci est accepté par cet hémicycle, proposent le vote immédiat de cette proposition amendée.

**M. MÜLLER** indique que le groupe Le Centre est très favorable à cette proposition car elle prouve que les associations sportives de la commune se portent très bien. De plus, les travaux à entreprendre sont limités et le montant reste après tout assez modeste. Cependant, ils se demandent si cela vaut bien la peine d'envoyer ce montant dans les différentes commissions. C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat avec l'amendement précité.

**M. BERNHEIM** indique que le groupe PLR souhaite favoriser la diversité sportive et culturelle. Ils n'entreront pas ce soir sur le débat de savoir si la pétanque est un sport. Personnellement, il la classe comme un art, une culture, un sport et de la gastronomie. Les Veyrites qui s'aventurent en périphérie du centre du Village, à savoir le Grand-Donzel, ont pu constater le dynamisme et la bonne ambiance qui règnent dans ce club «amical». Pour toutes ces bonnes raisons, ils proposent le vote immédiat.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition et la soutiennent. La pétanque est une activité sympathique et festive qui a toute sa place dans la commune. Cependant, ils ne voient pas le besoin d'équiper immédiatement ces terrains d'éclairages, car cela augmenterait le coût du budget proposé. En effet, cette activité se pratique généralement plutôt durant la journée et pendant l'été. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

**Mme DESARDOUIN** pense que l'augmentation des terrains de pétanque dans la commune est de bon augure puisqu'il s'agit d'un sport ludique intergénérationnel qui fait de plus en plus d'heureux. Elle entre en matière et demande le vote immédiat.

**Mme BISSON** indique que le groupe Socialiste-Vert.e.s accepte volontiers la mise en place de 5 terrains supplémentaires ainsi que l'amendement pour l'éclairage. Ils demandent le vote immédiat.

**M. BARRO** indique que dans le cas où la proposition du groupe Veyrier-Ensemble est soutenue, une somme supplémentaire devra être ajoutée, a priori estimée à environ CHF 5'000 ou CHF 10'000 de plus. En lien avec la discussion eue au sein du groupe PLR, il indique que la pétanque est un sport qui nécessite une forte hydratation. Il serait bien de prévoir la plantation d'arbres supplémentaires pour ombrager et préserver les sportifs. Il pense qu'un budget pour les arbres devrait être ajouté.

**M. ROBERT** a bien compris le désir d'éclairer les terrains. Dans le cas où cet amendement est retenu, il propose de passer de CHF 65'000 à CHF 75'000. S'agissant des arbres, il indique qu'il ne faut pas s'en soucier. Il sera possible d'en ajouter le moment venu autour des terrains.

**M. MESOT** souligne qu'il ne faut pas sous-estimer la problématique de l'éclairage qui est vraiment importante. En effet, la création de 5 terrains supplémentaires amènera du monde car il s'agit d'un sport pour tout le monde. Cette demande est donc assez légitime. Il demande donc au Conseil administratif d'être attentif à cela.

**M. ROBERT** indique que si l'installation de luminaires est nécessaire ultérieurement, cet équipement sera fait avec le budget de fonctionnement.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

**Le vice-président** donne lecture du projet de délibération.

*Les amendements sont acceptés à l'unanimité – 23 oui.*

*La délibération modifiée est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

## **8. Propositions des Conseillers municipaux**

Il n'y a pas de propositions.

## **9. Questions et divers**

**M. DUC** mentionne que la Tribune et le Temps ont titré aujourd'hui «qu'une pluie d'or s'abat encore sur les finances genevoises». Le canton enregistre plus d'un milliard de rentrées fiscales supplémentaires ce qui signifie que l'excédent sera de CHF 1,3 milliards puisque le déficit prévu était de CHF 295'000'000. Cet excédent, d'après la Conseillère d'Etat, est surtout dû au trading et au shipping mais également à une augmentation de l'impôt à la source et de l'horlogerie, soit tout ce que le groupe PLR avait évoqué il y a quelques mois en arrière. A la fin de son interview, elle indique que cela facilitera les finances des communes genevoises qui vont présenter des comptes très excédentaires. Il demande au Conseil administratif si un budget avec une baisse du centime additionnel sera enfin présenté.

**M. MARTIN** répond que ce n'est pas la Conseillère d'Etat qui a commenté ceci, mais d'autres personnes. Il indique que toutes les écritures ne sont pas encore à disposition pour les comptes 2022 et ajoute que la plus grande transparence sera faite même avant le 30 mars 2023. Il attire l'attention sur le fait que ce sont des fuites et que ce n'est pas l'Etat qui a commenté ceci.

**M. LUISIER** remercie le Conseil administratif d'avoir bien aménagé les places devant la Raiffeisen et indique que ces places sont effectivement utilisées.

**Mme BESSAT**, en lien avec la journée des femmes qui a lieu demain, souhaiterait communiquer les remarques établies par le Bureau de l'égalité à la fin de l'année passée. Ces remarques donnent l'impression que la situation des femmes évolue de manière extrêmement favorable, ce qui n'est pas le cas. Les femmes continuent à

prendre en charge la majeure partie du travail domestique et familial et doivent organiser leur travail rémunéré en fonction de cette charge. Pour plusieurs raisons, elles peinent à accéder au même milieu de travail et hiérarchique que les hommes. Elle mentionne que les hommes ne réduisent pas leur taux d'activité et leur participation à l'organisation de la vie familiale et de la charge mentale familiale est uniquement augmentée de 2%. Les postes à temps partiel sont un frein au développement des carrières et des discriminations salariales inexplicables sont toujours existantes. Malgré les moyens et les structures mises en place, l'égalité et l'indépendance financière des femmes a encore de la peine à se réaliser pleinement. Elle exprime une pensée particulière à toutes les femmes dans le monde qui ne peuvent même pas aller à l'école et qui ne peuvent pas accéder à l'éducation.

**Mme DESARDOUIN** remercie Mme BESSAT d'avoir parlé de la situation des femmes dans le monde. Elle indique que le rapport sur l'essai de la levée des objets encombrants devait arriver au mois de décembre 2022. Étant actuellement en mars 2023, elle n'a rien vu ni entendu sur ce prétendu rapport. Elle informe qu'une personne s'est fracturé le dos en mettant un objet encombrant dans sa voiture afin de le ramener à la déchetterie du Grand-Donzel. Elle demande quand le Conseil administratif a l'intention de présenter ce rapport à la population.

**M. ROBERT** rappelle avoir signalé en décembre que le Conseil administratif attendait un rapport sur les statistiques de Transvoirie pour faire les bilans de 2021 et 2022. Il indique que ce rapport a été reçu il y a moins d'une semaine. Les Conseillers administratifs vont d'abord en discuter entre eux, puis rencontreront ensuite Transvoirie. Ils reviendront donc vers les Conseillers municipaux pour expliquer comment sera modifié le concept de ramassage des encombrants et ceci avant la fin du premier semestre.

**Mme DESARDOUIN** demande si le Conseil administratif a une réponse de l'Etat ou du propriétaire concernant le projet de la décharge à la Place-Verte et sur d'éventuels vestiges qui auraient été signalés à cet endroit.

**M. ROBERT** répond que le GESDEC va inviter le Conseil administratif à une séance afin de présenter un nouveau projet, qui est a priori moins important en termes de volume de décharge. À cette occasion, le problème d'éventuels vestiges sera abordé et tous les sondages seront faits.

**M. JOUSSON** informe qu'il s'agissait de son dernier soir en tant que chef de groupe de Veyrier-Ensemble. Il est remplacé à ce poste par M. SCHOCH.

**Mme BESSAT** remercie M. JOUSSON souhaite la bienvenue à M. SCHOCH.

**M. MESOT** indique que le groupe Socialistes-vert.e.s souhaiterait que toutes les fêtes populaires soient réparties sur la commune. Par exemple, si la Vogue se déroule au centre du village, le 1<sup>er</sup> août pourrait se tenir au Grand-Donzel. De plus, il convient de réfléchir à comment intégrer les Grands Esserts dans ces grandes fêtes.

**Mme CHERBULIEZ** mentionne l'accident qui s'est produit durant la nuit de samedi à dimanche entre le chemin des Marais et le chemin des Avelines. Elle indique que les

voitures roulent très vite sur cette route et se demande dans quelle mesure il serait possible d'installer un radar.

**M. MARTIN** répond qu'il en a parlé lundi matin avec le responsable de la Police municipale. Il indique qu'ils vont se renseigner pour avoir au moins un radar mobile.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire  
du Conseil municipal

Anne Batardon

Le vice-président  
du Conseil municipal

Alain Pautex